



Rétention de permis de conduire

Par Sergio90

Bonjour, j'ai eu une rétention de permis de conduire, mais sur le document que le résultat final du 1^{er} test apparaît. On ne pas fait faire de second souffle ni proposé. Ai- je droit de faire un recours. Sachant que en l'absence de notification du droit à un second contrôle les dispositions de l'article R 234-4 suivant n'ont pas été respectées, que cette absence de notification du droit à un second contrôle du taux d'alcoolémie me cause nécessairement grief. Merci de votre réponse. Cordialement